

# COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL P-V de la réunion du 20 septembre 2011

**Présents :** M. Ph. DODRIMONT, Bourgmestre-Président ;  
MM. R. PARMENTIER, M. BARTHOLOME, A. HOCQUET, J. LEGRANDHENRI,  
R. LERUTH, Membres effectifs;  
Mme Ch. BONESIRE, P. HANZEN, Mme M. LEGRANDHENRI,  
A. PEREY, Membres suppléants;  
Mme. I. LAURENT, Agent de développement (GREOA) ;  
Mme V. BARTHOLOME, secrétaire.

**Excusés :** M. J-M. DECLERCQ et Mme V. MATZ

Début de la séance à 20h10.

## **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2011**

Le procès-verbal de la réunion du 22 février 2011 est approuvé.

## **2) Information sur le programme communal du logement 2012-2013**

Le Bourgmestre explique à l'assemblée qu'il y a un manque en Région wallonne de 30.000 à 40.000 logements. Beaucoup de demandes ne sont pas rencontrées (famille 3 à 4 enfants, logements adaptés,...). Il est indispensable d'appréhender le problème. La Commune est active pour créer du logement social. La présence de l'Agence Immobilière Sociale d'Ourthe Amblève (AIS O/A) est un plus pour l'entité. Elle est une alternative au logement social. Elle prend en gestion des immeubles privés et elle négocie les loyers. La Région wallonne, via la circulaire du 25 juillet 2011 relative au programme d'actions en matière de logement 2012-2013, a décrété que les communes devaient atteindre 10% de logements publics. Les Communes qui ne rentreraient pas dans l'ancrage 2012-2013 le nombre de logements publics fixé par la Région (5% des 10% de logements publics à atteindre), soit pour la Commune 21 logements, seraient pénalisés via le Fonds des communes. Le Bourgmestre précise que le calcul des logements à rentrer ne tient malheureusement pas compte des nombreux logements acquisitifs construits par la Petite propriété terrienne dans les années '80. Les moyens de la Commune sont ce qu'ils sont, la commune ne peut pas investir pour combler le déficit en logements. D'autres pistes peuvent être envisagées telles le Partenariat Public Privé (PPP). Cette piste est à l'étude pour l'ancien bâtiment DUMONT et le terrain jouxtant la crèche ainsi que le bâtiment de la Seigneurie, avenue de la Libération 1. Il ne faut négliger aucune piste de subvention pour créer du logement et répondre aux besoins. Deux fiches du PCDR sont en relation avec la création de logements. La fiche 3.1 « Acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant notamment de diversifier l'offre de logements » et la fiche 3.2 « Création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité ». La Commune a actuellement l'opportunité d'acquérir un logement situé dans le centre de Sougné-Remouchamps, idéalement localisé tant au niveau de la mobilité que de la présence de services et des écoles. Les deux appartements aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages ne nécessitent pas beaucoup de travaux et sont fonctionnels. Le rez-de-chaussée pourrait être transformé en un logement. Le mode de mise en location des logements pour les jeunes ménages pourrait être étudié sur base du modèle de logement « tremplin » ou logement à loyer modéré pour jeunes ménages avec épargnes foncière locale. La Fondation rurale de Wallonie a édité un cahier spécial sur ce thème (N°2). Ce projet serait l'occasion de relancer le Groupe de travail Logement. **Tout membre intéressé pour faire partie de ce groupe peut s'adresser au secrétariat pour obtenir les renseignements à ce sujet.**

Etant donné que ces fiches ont été initialement placées en priorité 3, elles doivent nécessiter une décision de la CLDR pour les reprioriser en priorité 1.

**Les membres présents décident à l'unanimité de reprioriser les fiches 3.1 et 3.2 afin de lancer le projet.**

## **3) Information sur l'état d'avancement des dossiers du PCDR**

### Fiche 1.1 : Aménagement d'une maison de village et de services à Nonceveux

Le cahier des charges a été envoyé à la Tutelle qui a réclamé des modifications. Le Conseil communal est donc amené à approuver lesdites modifications lors de la prochaine séance du Conseil communal fixée

en novembre 2011. Le dossier sera ensuite retransmis à la Tutelle pour approbation. Ensuite, l'approbation du Ministre devra être donnée pour pouvoir lancer l'adjudication publique.

#### Fiche 1.2 : Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux

Le 16 septembre dernier, le GT a fait des recommandations au Collège communal. Le Bourgmestre confirme la prise de connaissance de celles-ci lors de la dernière séance du Collège et la nécessité d'effectuer une visite sur place pour quelques situations précises.

#### Fiche 1.3 : Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant de la Voie des Aulnes (phase 1).

Le projet de Plan qualité territorial avec les communes de Sprimont, Stoumont et de Comblain a été déposé. Quand la Région donnera le feu vert, le projet pourra démarrer. Il s'agit d'un réel projet de mobilité mais également touristique avec une incidence environnementale.

#### Fiche 1.4 : Mise sur pied d'un centre d'interprétation des espèces piscicoles à Dieupart à Aywaille

Il s'agit d'un dossier très compliqué et certains le lient à la Heid des Gattes. Pour rappel, un dossier de RUE de la ZACC de Dieupart a été initié au départ pour la mise en conformité du camping à l'endroit et complété par le centre d'interprétation. Les mêmes détracteurs de la sécurisation de la Heid des Gattes remettent en cause le dossier de RUE.

#### Fiche 1.5 : Elaboration d'un PCDN

Le 24 mai 2011 a eu lieu la première réunion plénière (grand public). La seconde s'est tenue le 20 juin suivant et les 6 GT se sont formés. 6 visites de terrains par le GT « Réseau-écologique », groupe temporaire coaché par le bureau d'étude, constitué de membres de plusieurs GT, ont été réalisées du 25 juin au 17 septembre 2011. Le 12 septembre 2011 s'est déroulée la 3<sup>ème</sup> réunion plénière au cours de laquelle il y a eu une présentation du rapport des visites de terrains et la création du GT MAYA. Fin septembre le bureau d'étude devrait fournir le rapport intermédiaire. Suivra alors la présentation publique de ce rapport le 10 octobre 2011. En décembre se déroulera, en principe, la 4<sup>ème</sup> réunion plénière avec la remise par les GT des premières fiches projet. La remise et la présentation publique du rapport final par le bureau aCREA-ULg est prévue en 2012.

#### Fiche 1.6 : Aménagement du centre de l'entité

Les réunions se succèdent et une réunion est programmée prochainement. Le tracé a été modifié légèrement pour tenter de répondre aux exigences de chacune des parties. Quand un consensus sera dégagé, le dossier sera élaborer pour faire l'objet d'un permis d'urbanisme.

#### Fiche 1.8 : Constitution du PCAD pour le Domaine du Mont d'Ambève

L'actualisation du plan HP prévoit 67 actions pour améliorer la situation des résidents permanents. Une solution défendue par la Commune est que le Domaine du Chant des Oiseaux puisse être transformé en un lieu de vie permanent. De gros progrès ont été faits. La Commune a acquis une vingtaine de parcelles pour les geler et empêcher ainsi de nouvelles installations. Le Domaine présente de gros problèmes d'eau alimentaire (fuites). Il s'agit d'un réseau privé interne. Beaucoup de moyens sont nécessaires. Un PCDA serait l'outil qui permettrait d'améliorer l'endroit (débloquer moyens financiers). A ce jour, les critères permettant de définir les équipements qui pourraient être reconvertis via un PCAD n'ont pas été fixés par la Région.

#### Fiche 3.7 : Implantation d'éoliennes sur l'entité

Le projet d'implantation de 6 éoliennes sur les Communes de Stoumont et Aywaille (abords de Havelange) est en cours. Une étude d'incidences sur l'environnement a lieu à Lorcé le 6 octobre prochain. Le Bourgmestre fait état d'une inquiétude au niveau de l'implantation de celles-ci en zone forestière. En effet, les zones agricoles sont plutôt préconisées. On verra la position de la Région wallonne à ce sujet. La Commune de Stoumont y croit et c'est pourquoi la Commune s'y est rattachée.

#### Fiche 2.7 : Biométhanisation.

L'intitulé de la fiche est « Construction d'une unité de stockage décentralisée pour la structure de biométhanisation (à construire sur la Commune de Sprimont) permettant la production d'énergie verte ». Il appert que la Commune de Sprimont a abandonné le projet de construction d'une unité de stockage. La société BAM Wallonie a contacté la Commune pour réaliser un projet dans le parc d'activités économique de Harzé. La situation est bonne : proximité de la zone agricole et du parc à containers (déchets verts). Une réunion d'information est prévue prochainement avec la société BAM Wallonie, la SPI, le GREOA et la Commune.

#### **4) Divers**

- Monsieur HOCQUET fait part d'un manque de matériel des ouvriers pour entretenir les chemins, il s'interroge sur la faisabilité d'un prêt de matériel entre communes. Le Bourgmestre précise que ce mode de fonctionnement n'est pas adéquat notamment en cas de panne et d'immobilisation du matériel. L'Agent technique en chef est chargé d'évaluer le matériel nécessaire au bon fonctionnement du service et d'en faire part au Collège qui élabore le budget 2012.

Fin de la séance à 21h45

Ph. DODRIMONT,

Bourgmestre.